

# L'AFFICHAGE SUR LES RISQUES MAJEURS

Submersion	Rupture d'ouvrages	Neige Vent	Climat
 inondation lente	 aval d'une digue	 chute abondante de neige	 cyclones
 inondation rapide	 aval d'un barrage	 avalanche	 feux de forêt
 submersion marine		 tempêtes fréquentes	
Mouvements de terrain	Volcan Séisme	Activités technologiques	Transport marchandises dangereuses
 zone exposée aux glissements de terrain	 activité volcanique	 activités industrielles	 transport de marchandises dangereuses
 cavités souterraines	 sismicité	 stockage de gaz	 conduites fixes de matières dangereuses
 marnières		 unité nucléaire	
 sécheresse			


# AFFICHE COMMUNALE

A				
1		<u>COMMUNE</u>		
		<b>agglomération</b>		commune ou agglomération
		Département		département
2		<u>région</u>		région
				symboles
3				
4				symboles
				symboles
5				
6				
		<b>en cas de danger ou d'alerte</b>		
		<b>1. abritez-vous</b>		consigne 1
		<i>take shelter</i>		traduction anglais LV2
		<i>resguardese</i>		
7		<b>2. écoutez la radio</b>		consigne 2
		<i>listen to the radio</i>		traduction anglais LV2
8		<i>escuche la radio</i>		fréquence radio d'alerte
		Station 00.00 MHz		
		<b>3. respectez les consignes</b>		consigne 3
		<i>follow the instructions</i>		traduction anglais LV2
		<i>respete las consignas</i>		
9		<b>&gt; n'allez pas chercher vos enfants à l'école</b>		consigne supplémentaire
		<i>don't seek your children at school</i>		traduction anglais LV2
10		<i>no vaya a buscar a sus ninos a la escuela</i>		
11		<b>pour en savoir plus, consultez</b>		information supplémentaire
12		<b>&gt; à la mairie : le DICRIM dossier d'information communal sur les risques majeurs</b>		DICRIM
13		<b>&gt; sur internet : <a href="http://www.prim.net">www.prim.net</a></b>		internet
B				

65 mm minimum

# AFFICHE ETABLISSEMENT

Gris 35% (166)

A			
1	<u>ETABLISSEMENT SCOLAIRE</u>		établissement scolaire
2	<u>Collectivité territoriale</u>		collectivité
3			symboles
4			symboles
5			symboles
7	<b>en cas de danger ou d'alerte</b>		
9	<b>consignes particulières</b>		
	<p>A l'écoute du signal d'alerte, les élèves et les professeurs doivent cesser toute activité d'enseignement et appliquer les consignes affichées au dos de chaque porte de classe ou celles diffusées par l'Administration.</p> <p>En cas d'évacuation, les élèves et les enseignants doivent rejoindre les points de rassemblement signalés et situés Bd de Ségur.</p> <p>En cas de confinement, les élèves et les enseignants doivent rejoindre le hall général et participer à son étanchéité suivant les directives données par la cellule interne de crise.</p> <p>L'usage des téléphones et des téléphones portables n'est pas autorisé afin de ne pas encombrer les lignes.</p> <p>Les informations sont données par la radio : nom_radio sur xx MHz. ou par les hauts parleurs du lycée.</p> <p>La fin d'alerte est annoncée par un signal non modulé de la sonnerie pendant 30 secondes..</p>	décret 90-918	consignes particulières édictées par le chef d'établissement scolaire
10			
11	Le proviseur		responsable
12	<b>pour en savoir plus, consultez</b>		information supplémentaire
12	<b>&gt; à l'accueil : le PPMS Plan Particulier de Mise en Sécurité de l'établissement</b>		document interne
13	<b>&gt; sur internet : <a href="http://www.prim.net">www.prim.net</a></b>		internet
B			

# REPERE DE CRUE

Repère des  
**plus hautes eaux connues**  
en application du décret du 14 mars 2005

